

Compte-rendu du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden du 30 Septembre 2021

LE JEUDI 30 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Pierre Jakès HELIAS – N° 1 – Place Corentin HENAFF - à POULDREUZIC, sur convocation de Josiane KERLOC'H, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, BERRIVIN Annie, BUREL Michèle, BUREL Michel, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, HUIBAN Dominique, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOC'H Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, MIAGOUX Jean-Pierre, PEREIRA Sandra, PICHON Franck, PORS Olivier, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représenté(s) : ANDRO Dominique (pouvoir à Michel BUREL), CORNEC Paul (Pouvoir à Jean-Claude MARLE), DROGUET Cyril (pouvoir à Sandra PEREIRA), DUFOUR Marie-Thérèse (pouvoir à Gilles KEREZEON), PERON Sophie (pouvoir à Hélène LE BERRE)

Absentes excusées : CARDUNER Carole, PLOUHINEC Jocelyne

Absente : KERREVANT Nathalie

Secrétaire de séance : Martine JONCOUR

Date de convocation et de transmission : 14 Septembre 2021

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 32
Votants :
- dont « pour » : 32
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 Juillet 2021, est adopté à l'unanimité, sans réserve.

Objet 1 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF : APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DONNEE A LA PRESIDENTE DE SIGNER LE CONTRAT DE DSP

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- **d'approuver** le choix de la société SAUR SAS comme délégataire du service public d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la CCHPB, pour une durée de neuf (9) ans à compter du 1er janvier 2022 ;
- **d'approuver** le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif et ses annexes ;
- **d'autoriser** Madame la Présidente à signer le contrat de délégation de service public avec la société SAUR SAS et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Objet 2 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE : APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DONNEE A LA PRESIDENTE DE SIGNER LE CONTRAT DE DSP

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- **d'approuver** le choix de la société SAUR SAS comme délégataire du service public production et de distribution d'eau potable de la CCHPB, pour une durée de neuf (9) ans à compter du 1er janvier 2022 ;
- **d'approuver** le contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable et ses annexes ;
- **d'autoriser** Madame la Présidente à signer le contrat de délégation de service public avec la société SAUR SAS et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Objet 3-1 : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DECHETS

Sur proposition de Jean-Claude MARLE, Vice-Président, le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service déchets.

Objet 3-2 : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF (RPQS)

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020 pour les services de l'assainissement collectif et non collectif.

Objet 3-31 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, conformément au décret 2007-675 du 2 mai 2007, le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020 sur les services publics EAU.

Objet 3-32 : RAPPORT ANNUEL DEFENSE INCENDIE ET BORNES DE PUISAGE

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020 défense incendie et bornes de puisage, la Communauté de communes assurant le contrôle et l'entretien des poteaux incendie.

Objet 4-1 : RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LES SERVICES ASSAINISSEMENT ET EAU (RAD) / RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, et conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Communautaire prend acte des rapports annuels 2020 du délégataire pour les services assainissement collectif et non collectif.

Objet 4-2 : RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LES SERVICES ASSAINISSEMENT ET EAU (RAD) / RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR LES SERVICES EAUX

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020 du délégataire pour les services eaux.

Objet 5 : CRTE : CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE OUEST-CORNOUAILLE - ODET

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le projet de contrat de relance et de transition écologique Ouest-Cornouaille-Odet joint, annexé au rapport préparatoire.
- autorise la Présidente à signer le contrat de relance et de transition écologique Ouest-Cornouaille-Odet.
- autorise la Présidente à réaliser les démarches afférentes à ce dossier.

Objet 6-2 : DELIBERATION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR L'EXECUTION DES MANDATS SPECIAUX

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité - à l'exception de Josiane KERLOCH, Présidente et d'Emmanuelle RASSENEUR, ayant quitté la salle au moment du vote- décide :

- pour la durée du mandat, de rembourser aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives, les dépenses de transport et de séjour (déplacement, hébergement et restauration) des élus dans le cadre des mandats spéciaux qui leur ont été confiés.
- d'autoriser la Présidente, à titre dérogatoire et en cas d'urgence avérée, à conférer un mandat spécial à un élu, sous réserve d'une approbation du Conseil Communautaire à la plus prochaine séance.
- d'autoriser la Présidente à signer tout acte relatif au remboursement de frais des élus communautaires visés par la présente délibération.
- d'imputer la dépense en résultant sur les crédits inscrits au budget principal (budget AG), pour les exercices 2021 et suivants.

Objet 6-3 : DELIBERATION AUTORISANT DES MANDATS SPECIAUX A LA PRESIDENTE ET 1ERE VICE-PRESIDENTE

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité – à l'exception de Josiane KERLOCH, Présidente et d'Emmanuelle RASSENEUR, ayant toutes deux quitté la salle au moment du vote – décide :

- de valider le mandat spécial conféré en urgence à Emmanuelle RASSENEUR, 1ère Vice-Présidente pour participer au Congrès mondial de la nature de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) à Marseille, du 3 au 11 septembre 2021.
- d'autoriser la Présidente à se rendre à la Convention des intercommunalités de France, organisée par l'ADCF (Association des Communautés de France), du 13 au 15 octobre 2021, à CLERMONT FERRAND.

Objet 6-4 : FINANCES/CREANCES ETEINTES OU IRRECOUVRABLES : BUDGET DECHETS

Sur proposition du Vice-Président, Franck PICHON, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'extinction de ces dettes d'un montant total de 2 984.26 € relatives à la redevance déchets des ménages et des professionnels, montant mandaté sur le budget DECHETS à l'article 6542 « créances éteintes ».

Objet 6-11 : FINANCES / DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES / Equipements Communautaires : DM 3/2021

Sur proposition du Vice-Président, Franck PICHON, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DM n°3/2021/Equipements Communautaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
023	023	Virement à la section d'investissement	102 064,52	17 245,15	119 309,67
		Total Dépenses de fonctionnement		17 245,15	
Chap.	Art.	Recettes	Budget	DM	BP+DM
77	77	Subventions exceptionnelles	246 778,60	17 245,15	264 023,75
		Total Recettes de fonctionnement		17 245,15	
SECTION D INVESTISSEMENT					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
21	2135	Installations générales, aménagements des constructions	64 724,14	17 245,15	81 969,29
		Total Dépenses d'investissement		17 245,15	
Chap.	Art.	Recettes	Budget	DM	BP+DM
021	021	Virement de la section d'exploitation	102 064,52	17 245,15	119 309,67
		Total Recettes d'investissement		17 245,15	

Objet 6-12 : FINANCES / DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES/ Activités économiques : DM 1/2021

Sur proposition du Vice-Président, Franck PICHON, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DM n°1/2021 Activités économiques

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	5 740,76	5 740,76
		Total dépenses de fonctionnement		5 740,76	
Chap.	Art.	Recettes	Budget	DM	BP+DM
75	752	Revenus des immeubles	4 193,17	5 740,76	9 933,93
		Total recettes de fonctionnement		5 740,76	

Objet 6-13 : FINANCES / DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES/Administration générale : DM 1/2021

Sur proposition du Vice-Président, Franck PICHON, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DM n°1/2021 /Administration générale.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Recettes	Budget	DM	BP+DM
73	73223	FPIC	522 998,00	29 319,00	552 317,00
73	73111	Impôts directs locaux	1 462 076,00	779,00	1 462 855,00
		Total recettes de fonctionnement		30 098,00	
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
67	6748	Participation budget Equip.Communautaires	246 778,60	17 245,15	264 023,75
014	739221	FNIG (reversement de fiscalité)	1 324 722,00	-6,00	1 324 716,00
014	7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements CFE TASCOTM	0,00	22 203,88	22 203,88
		Total dépenses de fonctionnement		39 443,03	
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Art.	Recettes	Budget	DM	BP+DM
024	024	Produits des cessionsd'immobilisation	0,00	5 386,44	5 386,44
		Total recettes d'investissement		5 386,44	

Objet 6-14 : FINANCES / DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES/Assainissement collectif : DM 2/2021

Sur proposition du Vice-Président, Franck PICHON, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DM n°2/2021/Assainissement collectif.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
23	Art 2315	Immobilisations corporelles en cours	703 259,41	-99,24	703 160,17
27	Art 2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	4 740,59	99,24	4 839,83
Total dépenses d'investissement				0,00	

Objet 6-15 : FINANCES / DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES / Eau potable : DM 2/2021

Sur proposition du Vice-Président, Franck PICHON, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DM n°2/2021/Eau potable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
023	023	Virement à la section d'investissement	1 636 023,98	-300 000,00	1 336 023,98
67	6742	Subvention exceptionnelle d'équipement	0,00	300 000,00	300 000,00
Total dépenses de fonctionnement				0,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
23	2315	Immobilisations corporelles en cours	1 913 000,00	-300 000,00	1 613 000,00
Total dépenses d'investissement				-300 000,00	
Chap.	Art.	Recettes	Budget	DM	BP+DM
021	021	Virement de la section de fonctionnement	1 636 023,98	-300 000,00	1 336 023,98
Total recettes d'investissement				-300 000,00	

Objet 7 : CEP : CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE / CONVENTION D'ADHESION

Sur proposition de Jacques CARIOU, Vice-président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'adhésion de la CCHPB à ce service pour une durée de 3 ans.
- accepte les conditions de la convention et notamment le montant de la cotisation annuelle de 0.5 euros/hab.
- autorise la Présidente à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

Objet 8-1 : DECHETS / ENVIRONNEMENT / CONVENTION COLLECTE ET REEMPLOI DES CARTOUCHES D'IMPRESSION

Sur proposition de Jean-Claude MARLE, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la Convention de partenariat avec la société LVL pour la collecte des cartouches d'impression usagées en déchèterie.

Objet 8-2 : DECHETS / ENVIRONNEMENT - CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL / EQUIPEMENTS ET SERVICES VELO EN HAUT PAYS BIGOUDEN

Sur proposition de la 1^{ère} Vice-Présidente, Emmanuelle RASSENEUR, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la convention à passer avec le Conseil Régional, convention présentée en annexe du rapport préparatoire.

Objet 9-1 : EAU POTABLE / DELIBERATION AUTORISANT LA PRESIDENTE A SIGNER L'ENSEMBLE DES ACTES NECESSAIRES AUX PRETS DES TERRAINS DES RESSOURCES DE SAINT RONAN

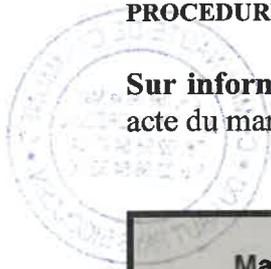
Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer l'ensemble des actes du renouvellement des commodats sur les périmètres de protection des ressources de Saint Ronan, le contrat étant présenté en annexe du rapport préparatoire.

Objet 10-1 : ASSAINISSEMENT/ DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR LE TRAITEMENT DES BOUES PRODUITES DURANT L'EPIDEMIE DE COVID-19

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le traitement d'hygiénisation des boues, pour la campagne d'épandage des boues produites du printemps à l'automne 2021.

Objet 11-1 : COMMANDE PUBLIQUE / MARCHES PUBLICS ET AVENANTS CONCLUS SUR PROCEDURES ADAPTEES DEPUIS LE 12 JUILLET 2021

Sur information de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire prend acte du marché à procédure adaptée, conclus depuis le 12 Juillet 2021.



Conseil Communautaire du 30 septembre 2021					
Marchés Publics conclus en procédure adaptée depuis le 12 juillet 2021					
délégation de la Présidente					
OBJET DU MARCHÉ	PROCEDURE	ENTREPRISES	DATE DE NOTIFICATION	DUREE	MONTANT DU MARCHÉ EN € HT
<i>Prestations de nettoyage des locaux</i>	Adaptée	NET PLUS	07/07/2021	1 an reconductible 2 fois pour 1 an	Tranche ferme 10 319,76 €

Objet 11-2 : COMMANDE PUBLIQUE/ AMENAGEMENT DU LOCAL « LA SIRENE » : VALIDATION DE LA PHASE PROJET

Sur proposition de Jacques CARIOU, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la phase PROJET tant au niveau du projet technique que des montants s'y rapportant, soit 373 700 € HT.

Objet 12-1 : DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations du Bureau Communautaire en date du 1^{er} Juillet et du 2 Septembre 2021.

Fait et affiché à POULDREUZIC, le 7 Octobre 2021

La Présidente,



Josiane KERLOC'H.

